

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Poursuite du financement conduisant à la mise en service de la 1^{ère} tranche de la branche est de la LGV Rhin – Rhône
- Maintien de la desserte TGV du Haut-Doubs en mobilisant les partenariats régionaux et nationaux

Objectif à atteindre à long terme (jusqu'à 2017) : participer à la poursuite de la dynamique TGV avec la mise en œuvre des branches nouvelles, dans le contexte d'un financement ne mobilisant pas le Conseil général

Repères pour une évaluation

- Exemple d'indicateurs de suivi
 - Investissement du Conseil général / aux enveloppes contractualisées
- Exemple d'indicateurs de résultat
 - Evolution des différents dossiers LGV

A33 - Recentrer le soutien aux deux infrastructures aéroportuaires départementales

En raison de leurs fonctions économiques et sanitaires, et bien qu'il soit clair qu'ils n'ont pas vocation à un réel développement, les **aérodromes d'intérêt départemental** (La Vèze et Courcelles-lès-Montbéliard) continueront d'être soutenus par le Conseil général, y compris pour les investissements de mise aux normes obligatoires en termes de sécurité et d'environnement. Ce soutien s'affirmera à travers la poursuite de la participation aux syndicats mixtes respectifs, dont il importera de mettre l'action en synergie, dans la perspective d'aboutir à une mutualisation de leur gestion, et à une complémentarité et une cohérence des services offerts.

Les études faites dernièrement sur les perspectives de l'aérodrome de Dole-Tavaux ne mettent pas en évidence un intérêt départemental pour le Doubs qui justifierait la poursuite d'une implication du Conseil général.

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012) : recentrage sur les deux aérodromes d'intérêt départemental

- Recentrer le soutien à La Vèze et à Courcelles-lès-Montbéliard
- Travailler à l'élaboration d'un partenariat entre les deux structures

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014) : vers une nouvelle gouvernance

- Mettre en œuvre une gouvernance des deux structures par un SMIX unique
- Mener les investissements de mise aux normes strictement nécessaires

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Nombre d'utilisateurs de ces équipements et évolution par rapport à 2009
 - Niveau de la participation du Conseil général aux investissements et fonctionnement de ces deux structures

▪ Exemples d'indicateurs de résultat

- Engagement du Conseil général / enveloppes initiales fixées
- Mise en place de la mutualisation de gestion, de la complémentarité et de la cohérence des services offerts

AMELIORER LE CADRE ET LA QUALITE DE VIE DE NOS CONCITOYENS

A34 - Conforter l'essor des modes doux

Les infrastructures de mode doux sont d'abord utilisées par les habitants dans leurs pratiques de loisirs et de déplacements. Elles contribuent également à renforcer l'attractivité touristique du département. Leur maîtrise d'ouvrage relève pour partie du Département et pour partie de collectivités locales telles que les communautés d'agglomération notamment, qui développent leur propre schéma à l'intérieur de leur territoire. Le Département concentrera son action sur les seules infrastructures relevant de sa compétence, tout en s'assurant de leur cohérence avec les réseaux infra départementaux.

A34.O1 - Rationaliser les infrastructures et équipements des différents modes doux de déplacement

Le réseau armature de voies vertes est aujourd'hui défini (Véloroute, Voie verte du lac de Saint Point, Pontarlier-Gilley).

La poursuite de l'essor des modes doux nécessite une mise en cohérence des différents schémas dédiés à une seule pratique alors que les infrastructures sont quant à elles soit dédiées soit destinées à accueillir des pratiques multiples qui cohabitent sur le même parcours. Un schéma global de l'itinérance sera réalisé, s'appuyant sur le Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatif aux sports de nature. En partenariat avec les acteurs du vélo, de la randonnée (pédestre, VTT et équestre) et des autres pratiques, il s'agit de passer d'une logique d'opportunité à une logique de projet adapté au territoire et d'assurer un niveau optimal d'aménagement et d'entretien des itinéraires.

A34.O2 - Faire du schéma global de mode doux un véritable support du développement touristique du Doubs

En plus de l'amélioration de la qualité des itinéraires, il s'agit de concevoir un réseau d'itinéraires avec une approche globale sur les déplacements (maillage entre le réseau de randonnée et le réseau de déplacements en modes doux et propice à sa valorisation touristique en développant les outils de promotion en lien avec les acteurs locaux (associations, CDT, hébergeurs, professionnels de l'itinérance...)).

La logique de produits touristiques sera développée pour assurer l'ancrage territorial local, mais aussi les échelles spécifiques tels le Massif du Jura, comme par exemple, l'articulation avec les Grandes Traversées du Jura, ou le lien avec la Suisse.

Concernant la randonnée équestre, le Conseil général poursuivra son soutien en participant, après avoir mené la phase d'étude aux côtés des partenaires, à la réalisation d'un réseau dans le Dessoubre et le Doubs frontalier. A l'issue de cette première expérience, une extension pourra être développée avec les autres départements et la Suisse, selon les modalités du PDESI.